

Assemblée générale amicale d'Orléat 2025

L'assemblée générale de l'amicale s'est ouverte le jeudi 25 septembre 2025 à 20h30.

I. Bilan moral 2024-2025:

a) Le rôle de l'Amicale de l'école d'Orléat.

L'Amicale est une association de parents d'élèves à but non lucratif, au service de l'école. Elle finance un certain nombre de services et d'actions ainsi que différents matériels permettant ainsi, à l'équipe pédagogique de diversifier les apprentissages et favoriser l'accès à la culture, les loisirs et le sport en garantissant une égalité et une qualité éducative pour tous les élèves de l'école.

L'association est constituée de parents d'élèves bénévoles réunis autour d'un bureau, élu chaque année. Ce bureau, avec l'aide des membres actifs a pour vocation d'organiser des manifestations avec l'aide des parents.

Nous nous réunissons plusieurs fois dans l'année pour mettre en place et organiser les événements que nous menons ensemble afin de contribuer au financement de ces projets éducatifs. En plus de recueillir des fonds, ces animations contribuent au dynamisme et à la convivialité de notre école et de notre commune.

Cette ambition de laïcité est essentielle pour l'intégration sociale, culturelle et civique de toutes et tous et pour le vivre ensemble.

L'amicale est affiliée à la ligue de l'enseignement.

Attention l'assurance devra être renouvelée.

Nous remercions vivement pour leur engagement : les familles, l'équipe pédagogique, la municipalité et les donateurs, sans qui l'Amicale ne subsisterait pas. L'alchimie n'est possible qu'avec la bonne humeur et l'intérêt que nous portons tous à monter tous les projets pour maintenir le lien social dans notre école.

b) L'administration de l'association sur l'année 2024-2025 :

Le bureau était composé de :

Président : Johan CHESNEL

Vice-président : Jérôme GOUTERON (Démissionnaire le 13 décembre 2024)

Trésorière : Meiji GASCHET

Trésorier adjoint : Fabrice DEBRAY (Démissionnaire le 18 mars 2025)

Secrétaire : Mathilde BRIVARY

Secrétaire adjoint : Yann RICHARD

Commissaire aux comptes : Benoit MERLE

Réseaux sociaux : Guillaume DURY

Et de bénévoles actifs tout au long de l'année ou à chaque manifestation : nos mamans gâteaux : Morgane, Aurore, Marion, Julie, Laura, Alison, Mathilde, mais encore Evelyne, Julien, Arthur, Guillaume, Audrey, Charline, Charlene, Delphine, Marion, Estelle, Mickael, David, Stephen, Christiano, Lionel, Vincent, Fabrice, Maxime, Magali, Maureen, Angélique, Carole, Justine, Myriam, Marine, Emilie, Cathy et tous les parents nous ayant aidé lors de grosses manifestations, ainsi que toute l'équipe pédagogique. Je m'excuse pour les personnes que j'ai pu oublier : nous pouvons être nombreux parfois.

II. Bilan financier des différentes manifestations en 2024-2025:

a) Manifestations réalisées

L'Amicale organise tout au long de l'année scolaire des manifestations avec l'aide des parents bénévoles et des enseignants :

- Marche aux sorcières: 280.05€ de bénéfice.
- Vente de chocolat pour Noël : 2451.34 € de bénéfice.
- Ventes de gâteaux à chaque vacances scolaires : 1638.55 € de bénéfice.
- Vente de galettes des rois : 444.50€ de bénéfice.
- Repas drive de février : 436.20€ de bénéfice.
- Vente de brioches en mars : 1265.43€ de bénéfice.
- Chasse aux œufs : perte de 435.85€
- Vente de plantes: 849.45€ de bénéfice
- Vente de cadeaux pour la fête des parents : 373.00€ de bénéfice.
- Concours de pétanque annulé par manque d'inscription

- Vente de fraises: 513.59€ de bénéfice.
- Kermesse : 4136.58€ de bénéfice.

Soit un total de 11 952,84 € de bénéfices cette année.

b) Autres recettes

Elles se composent des adhésions, d'une subvention du département (occasionnelle), de divers dons et des intérêts du livret d'épargne.

Adhésions : 950€ (A la fin de l'année scolaire, nous avons 93 familles adhérentes, pour 247 enfants scolarisés)

Subvention et autres dons : 1086.43€

Intérêts du livret A : 1058.54€

c) Répartition des dépenses

L'ensemble des bénéfices récoltés ont été investis dans :

- l'achat de fournitures en fonction des besoins des enseignants (manuels scolaires, matériel pour les classes, achat occasionnel (exemple : cadeaux de Noël, jeux, matériels spectacle kermesse...) : 995.50€

- des projets et sorties pédagogiques (piscine, sorties cinéma, judo, sorties scolaires) et des moments dédiés au bonheur de nos enfants (goûter et spectacle de Noël) : 9453.45€

- Autres activités : boum CM2 + feu d'artifice : 2014.08 €

Nous avons aussi des frais de fonctionnement, pour achat de matériels (machine barbe à papa, aménagement du local, remboursement machine à bulles...), assurances, cotisations et autres frais ou dépenses, à hauteur de 1321.57€

Nous avons participé à hauteur de 5600 € pour la classe découverte des CM1/CM2 dont 2800€ avaient été provisionnés sur l'année 2023-2024.

d) Bilan financier de l'année

Pour être totalement complet financièrement, nous avons également provisionné un chèque de 194 € correspondant au remboursement du canon à bulle cassé pendant la boum des CM2, non encaissé à ce jour.

En prenant en compte les intérêts du livret A et le fait que nous avons provisionné 2800€ l'année précédente pour la classe découverte, nous assumons une perte de 1536,79€ sur l'année 2024-2025. Cette perte ne met pas en péril les comptes de l'association grâce aux réserves accumulées les années précédentes sur notre livret A. Au 25/09/2025, le livret A affiche un montant de 32 176,62€.

L'assemblée générale du jeudi 25 septembre 2025 s'est terminée à 18h55 avec la démission du bureau.

III. Election du nouveau bureau 2025-2026:

Président : Arthur DezoBry
Vice-président : Carole CAILLOT
Trésorière : Emmanuelle Verdier
Trésorier adjoint : Estelle Nosnier
Secrétaire : Morgane Chenevard
Secrétaire adjoint : Marion VIALATTE
Commissaire aux comptes : Laura Jimenez
Communication, Réseaux sociaux :

IV. Planification des dates des manifestations

V. Budget :

Pour cette année 2024-2025 : le budget dépensé était de 10471 €

Le budget de 2025-2026 sera fixé définitivement après un échange avec les corps enseignants de l'école, mais devrait tourner autour du même budget que l'année dernière.

VI. Création de commission d'organisation :

VII. Conclusions :